



CAP CORPS DE COMMANDEMENT
17 NOVEMBRE 2016



DECLARATION LIMINAIRE

**Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAP du Corps de Commandement**

Malgré les déclarations liminaires, les communiqués, les demandes d'ouvertures de négociations pour une véritable réforme statutaire pour le corps de commandement depuis plusieurs années, le SNP-FO et le SNCP-CFDT ont fait le constat du peu de volonté de nos institutions de faire évoluer notre corps.

C'est pour cela qu'aujourd'hui le SNP-FO et le SNCP-CFDT sont entrés en entente syndicale pour obtenir une véritable réforme du corps de commandement tant attendue.

En effet, les officiers finissent par penser et à raison que leur administration n'a plus aucun respect pour leur travail et leurs légitimes revendications. Les officiers en ont ASSEZ et refusent de devenir des sous-officiers, de simples exécutants !!

L'entente syndicale se battra pour un nivellement par le haut du corps de commandement et non par le bas comme certains veulent le faire ou seraient tentés de le faire!

L'objectif est de mettre en cohérence les métiers exercés par les officiers et le statut dont ils bénéficient.

Le SNP-FO et SNCP-CFDT demandent la reconnaissance des compétences des officiers qui gèrent les personnels, les détentions et la population pénale, engageant leur responsabilité au quotidien.

Il faut que cela se traduise par une réforme pour les officiers à la hauteur de leur technicité, de leur implication, de leur disponibilité qui en font un maillon indispensable dans notre institution.

Les officiers pénitentiaires sont incontournables et méritent amplement d'être reconnus par une revalorisation statutaire et indemnitaire digne de ce nom.

Le SNP-FO et le SNCP-CFDT mèneront ce combat jusqu'au bout !

Le 17 Novembre 2016

Pour le SNP-FO et le SNCP-CFDT
Les élus du Corps de Commandement

snpfo.officiers@gmail.com
permanence officiers: 06-50-18-73-25

eric.fievez@sncp-cfdt.org
sncp@sncp-cfdt.org
Siège: 03-61-16-23-15
E.FIEVEZ 06 69 22 15 37